



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

2^E TRIMESTRE 2022 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

8 septembre 2022

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes s'élève à 31,7 millions. La croissance de ces abonnements se maintient à un niveau élevé mais inférieur à l'année 2021 : 110 000 accès supplémentaires en un trimestre et 705 000 en un an (+ 2,3 %) au deuxième trimestre 2022, contre + 185 000 en un trimestre et + 895 000 en un an au deuxième trimestre 2021.

Parmi ces accès, le nombre d'abonnements à très haut débit atteint 20,0 millions fin juin 2022, soit 63 % du nombre total d'abonnements à haut et très haut débit (+ 9 points en un an) et 57 % du nombre total de locaux éligibles au très haut débit (+ 3 points en un an). La croissance trimestrielle de ces accès reste soutenue, malgré le ralentissement observé depuis un an : + 685 000 au deuxième trimestre 2022, contre + 925 000 un an auparavant. Ce ralentissement s'explique par la croissance inférieure du nombre d'abonnements en fibre optique, et par la contraction accrue du nombre d'abonnements en VDSL2 à très haut débit.

La progression du nombre d'abonnements en fibre optique continue de porter celle des accès à très haut débit. L'accroissement de ces accès se fait toujours à un rythme soutenu, mais inférieur à celui du deuxième trimestre 2021 (825 000 accès en un trimestre, contre + 980 000 un an auparavant). Ainsi, le nombre d'abonnements en fibre atteint 16,3 millions à la fin du deuxième trimestre 2022. Ils représentent 82 % du nombre total d'abonnements à très haut débit et deviennent pour la première fois majoritaires en France : 51 % des abonnements internet à haut et très haut débit sont désormais en fibre optique (+ 11 points en un an).

Le repli du nombre d'abonnements à haut débit se poursuit à un rythme élevé, mais plus modéré pour le quatrième trimestre consécutif : - 575 000 au cours du premier trimestre 2022, contre - 740 000 un an auparavant.

Nombre d'abonnements					
en millions	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	31,027	31,249	31,482	31,618	31,729
Nombre d'abonnements haut débit	14,384	13,733	13,060	12,347	11,772
Abonnements DSL	13,726	13,072	12,397	11,686	11,117
Autres abonnements haut débit	0,658	0,660	0,663	0,661	0,656
Nombre d'abonnements très haut débit	16,642	17,516	18,422	19,271	19,957
Abonnements >=100 Mbit/s	13,637	14,592	15,604	16,519	17,278
dont fibre optique de bout en bout	12,4493	13,422	14,478	15,480	16,303
dont avec terminaison en câble coaxial	1,187	1,170	1,126	1,039	0,974
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio, satellite)	3,006	2,924	2,818	2,752	2,680

en millions	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022*
Accroissements annuels					
Accroissement net total	0,897	0,911	0,857	0,776	0,703
Accroissement net total en %	3,0%	3,0%	2,8%	2,5%	2,3%
Accroissement net du haut débit	-3,139	-3,054	-2,930	-2,775	-2,612
Accroissement net du très haut débit	4,036	3,965	3,787	3,551	3,315

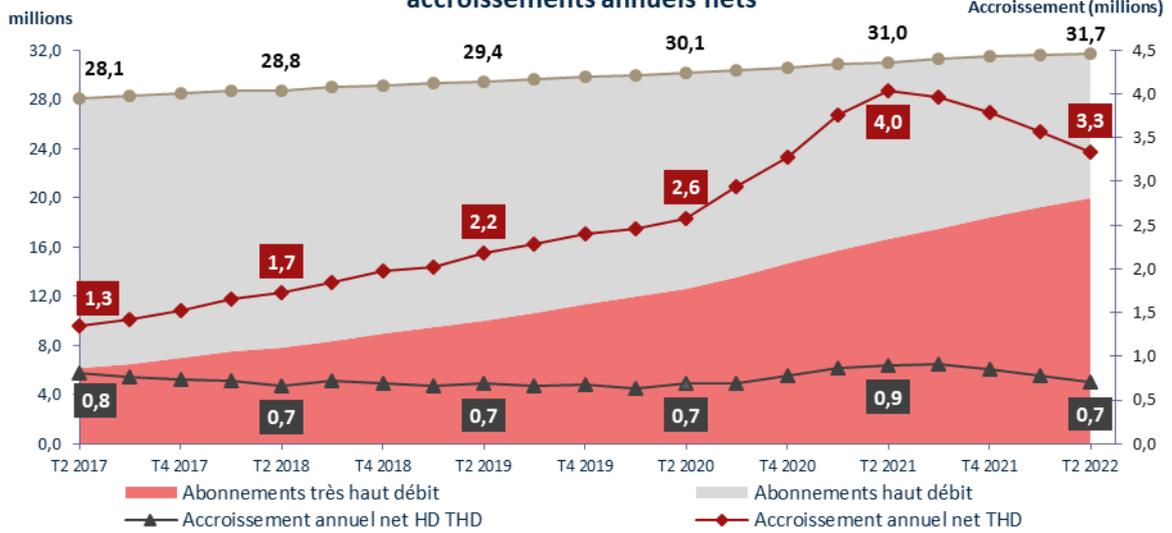
en millions	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022*
Accroissements trimestriels					
Accroissement net total	0,185	0,222	0,233	0,136	0,111
Accroissement du haut débit	-0,738	-0,652	-0,672	-0,713	-0,575
Accroissement du très haut débit	0,923	0,874	0,906	0,849	0,687
Ventes brutes au cours du trimestre, en million**	1,300	1,450	1,500	1,310	1,235

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022*
Taux d'abonnements au très haut débit	54%	55%	56%	57%	57%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	46%	47%	49%	50%	51%

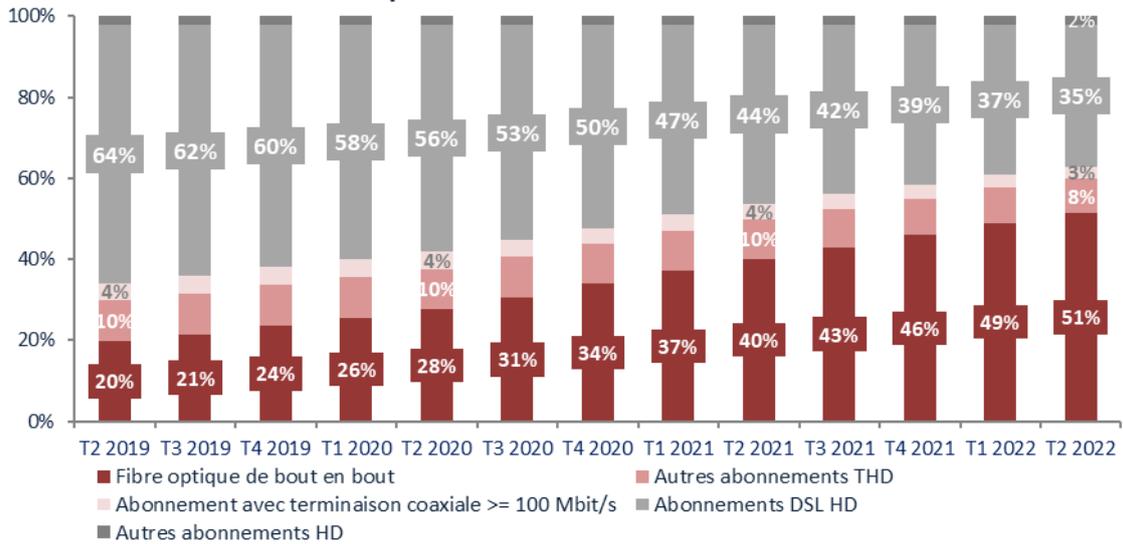
*Résultats provisoires

**Données arrondies à 12 500 près

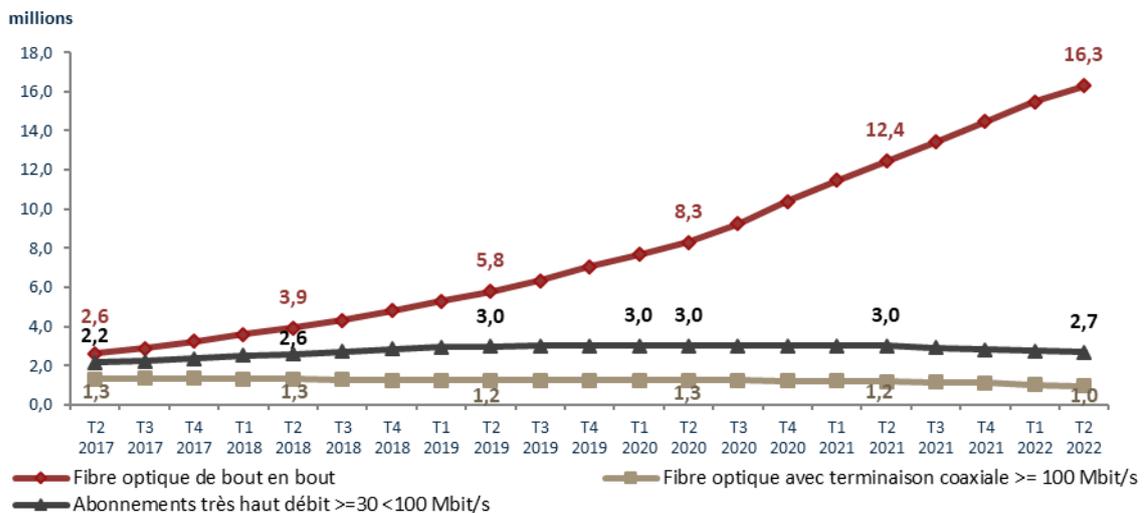
Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements annuels nets



Répartition des abonnements HD THD

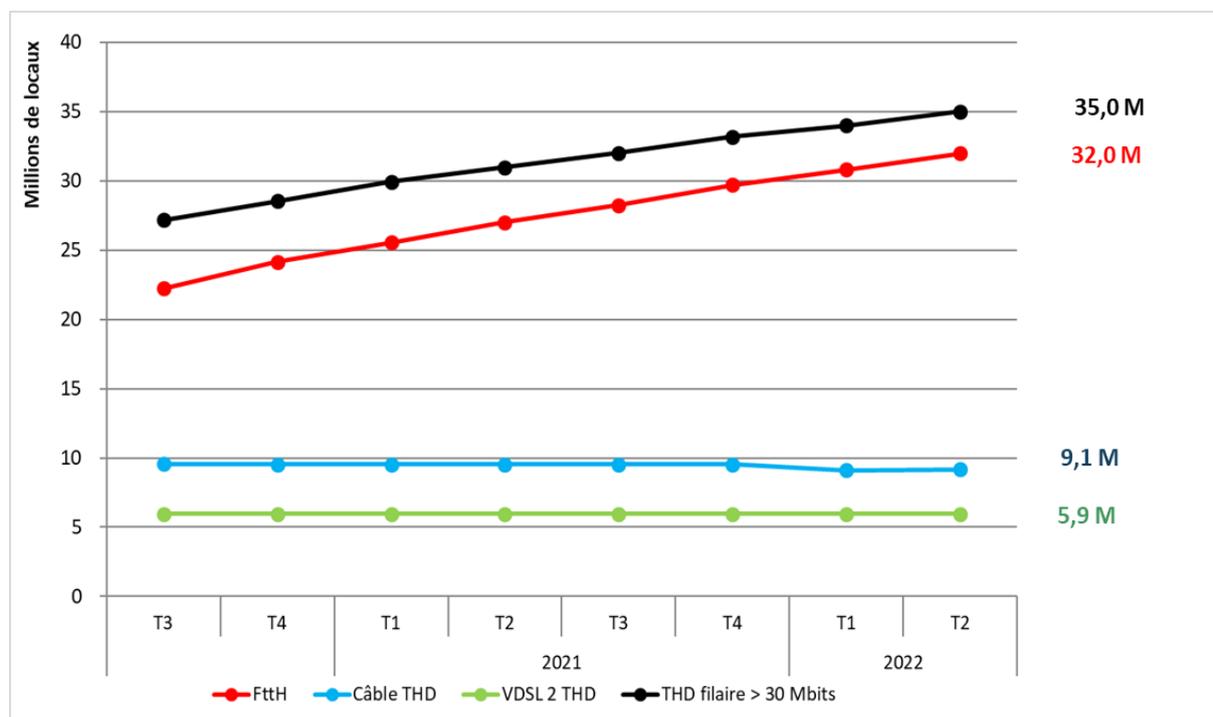


Accès internet à très haut débit



2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH est toujours important ce trimestre et s'établit à 1,2 millions de lignes sur le trimestre. Au 30 juin 2022, 32,0 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 19 % en un an. Au total, à la fin du premier trimestre 2022, 35,0 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 27,7 millions en dehors des zones très denses.



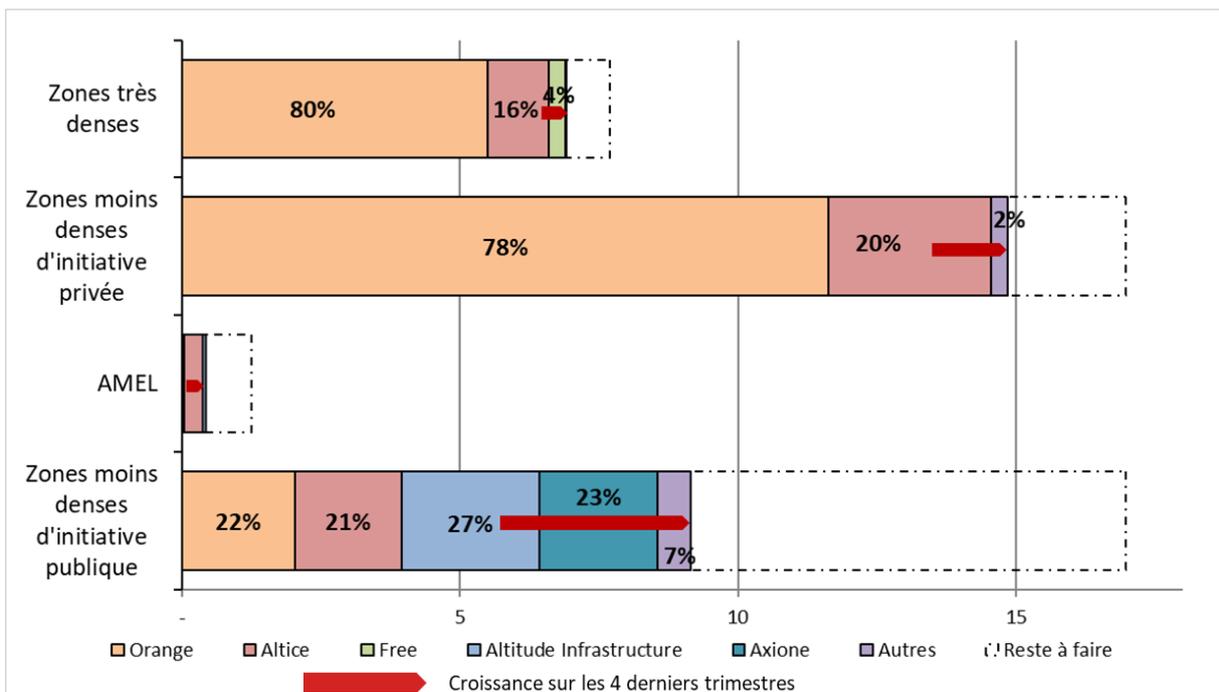
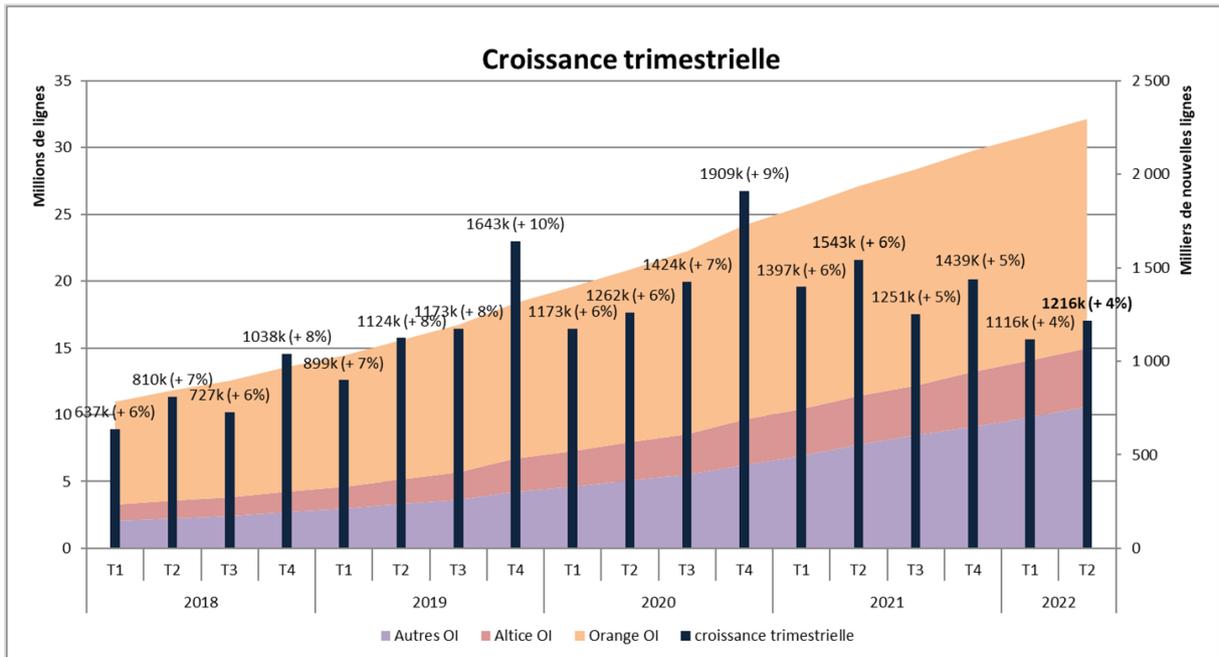
Evolution du nombre de locaux éligibles au très haut débit filaire

Locaux éligibles au très haut débit filaire :	30 juin 2021	30 septembre 2021	31 décembre 2021	31 mars 2022	30 juin 2022	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	27 020 000	28 270 000	29 700 000	30 800 000	32 000 000	19 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	9 540 000	9 540 000	9 540 000	9 120 000	9 190 000	-4 %
dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA)	9 262 000	9 262 000	9 260 000	9 000 000	9 090 000	-2 %
dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	280 000	280 000	280 000	115 000	97 000	-65 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	0 %
sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s	28 140 000	29 330 000	30 660 000	31 760 000	32 240 000	18 %
tous réseaux filaires confondus	31 000 000	32 040 000	33 180 000	34 020 000	35 030 000	13 %

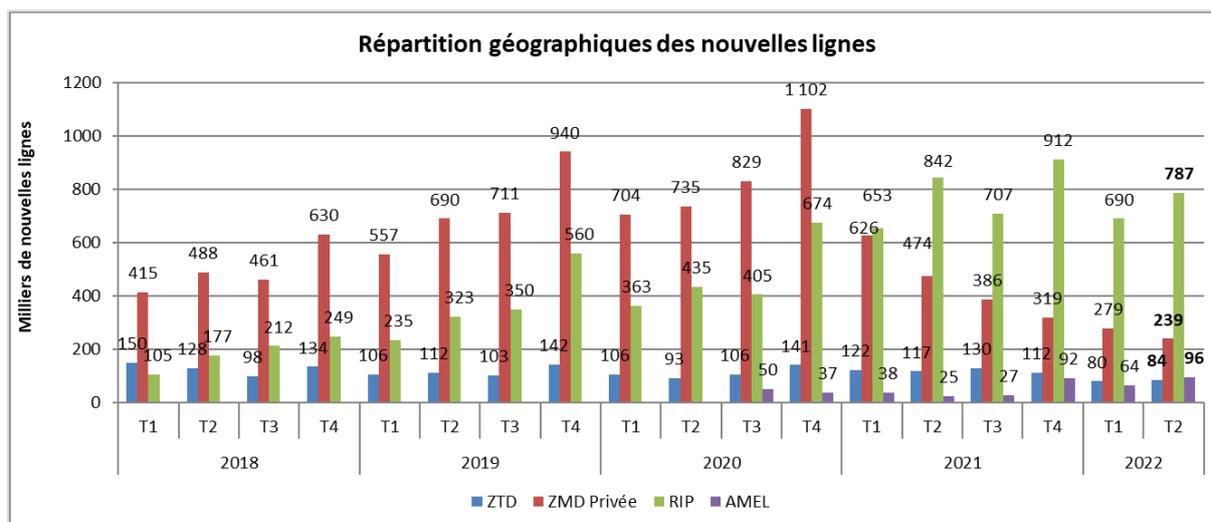
3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre, d'une part, le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné et, d'autre part, la participation des différentes zones géographiques et des différents opérateurs dans ce déploiement.

3.1 Sur le territoire national



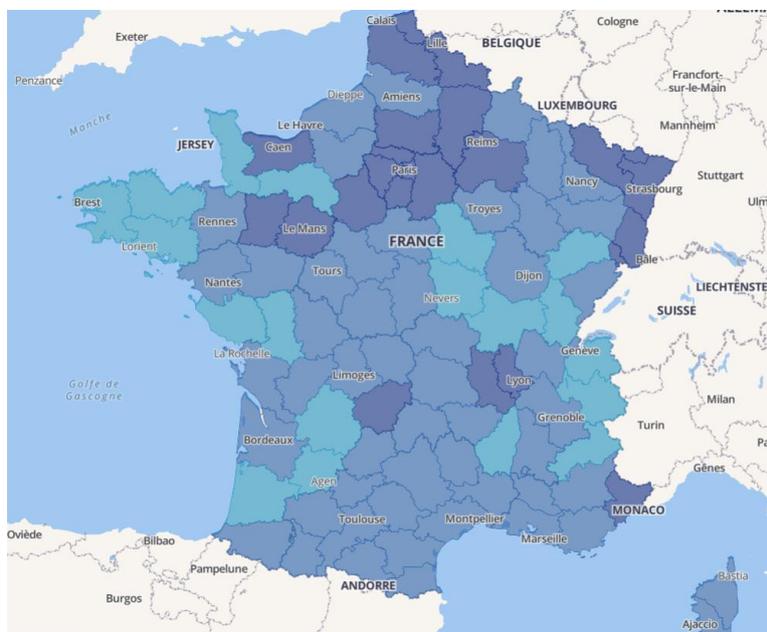
3.2 Par grande zone

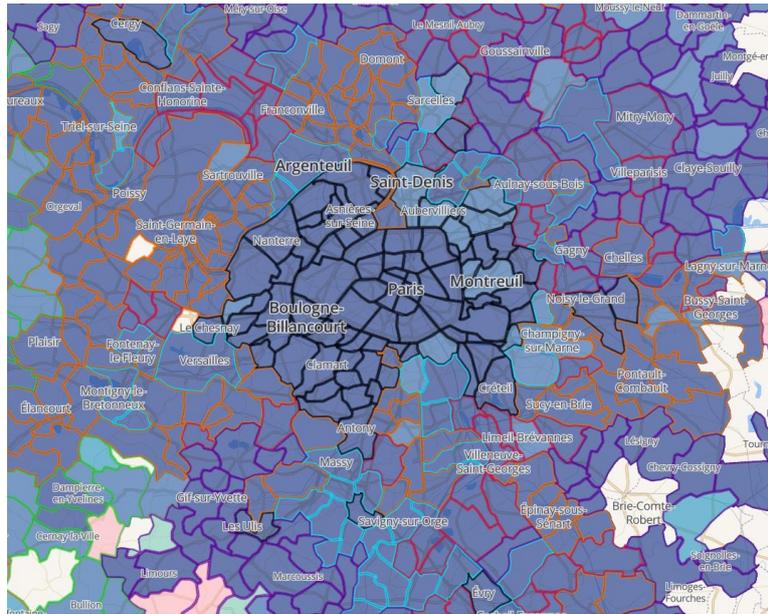


Les chiffres de mutualisation des réseaux sont encore en cours de production. Leur publication interviendra dans les prochaines semaines.

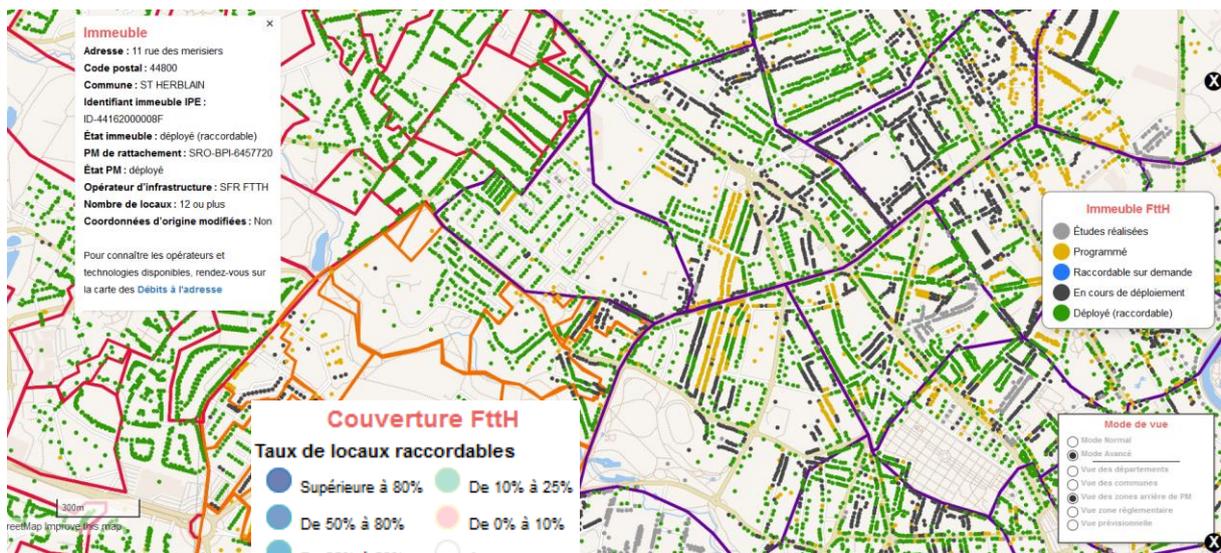
3.3 La carte interactive des déploiements FttH

Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.





Le site cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



Le site offre aussi une vue prévisionnelle qui donne la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



La collecte de ces données prévisionnelles est réalisée auprès des opérateurs, par l'Arcep, et auprès des collectivités territoriales porteuses d'initiatives publiques de déploiement, par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.4 Les zones très denses

Rythme trimestriel des déploiements

Le rythme insuffisant constaté dans les zones très denses ces derniers trimestres perdure.

Disparités des déploiements

3.4.1 Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique parmi les 10 communes comportant le plus de locaux et qui appartiennent à ces zones.

3.4.2

Commune	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Paris	1 721 000	96%	+ 0 pt
Marseille	525 000	76%	+ 2 pts
Lyon	379 000	95%	+ 0 pt
Toulouse	350 000	88%	+ 1 pt
Nice	272 000	91%	+ 1 pt
Nantes	222 000	87%	+ 1 pt
Montpellier	207 000	84%	+ 1 pt
Bordeaux	202 000	90%	+ 1 pt
Strasbourg	185 000	82%	+ 4 pts
Lille	167 000	71%	+ 4 pts

La couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est bien inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à 90%. Ces départements sont listés ci-dessous.

Zone très dense du Département	Locaux	Couverture	Evolution de la couverture
Meurthe-et-Moselle (54)	80 000	72%	+ 5 pts
Nord (59)	178 000	72%	+ 3 pts
Bouches-du-Rhône (13)	525 000	76%	+ 2 pts
Puy-de-Dôme (63)	115 000	79%	+ 2 pts
Bas-Rhin (67)	185 000	82%	+ 4 pts
Var (83)	110 000	82%	+ 2 pts
Hérault (34)	207 000	84%	+ 1 pt
Seine-Maritime (76)	91 000	84%	+ 3 pts
Loiret (45)	75 000	85%	+ 1 pt
Loire-Atlantique (44)	222 000	87%	+ 1 pt
Seine-Saint-Denis (93)	428 000	87%	+ 1 pt
Loire (42)	119 000	87%	+ 1 pt
Alpes-Maritimes (06)	462 000	87%	+ 1 pt
Haute-Garonne (31)	350 000	88%	+ 1 pt
Seine et Marne (77)	15 000	89%	+ 0 pt
Vienne (86)	61 000	89%	+ 1 pt

Ces taux de couverture tiennent compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts.

3.5 Les réseaux d'initiative publique

Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables ¹
En zones moins denses	9,15 millions
<i>dont communes rurales</i>	<i>3,57 millions</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>1,02 million</i>

3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

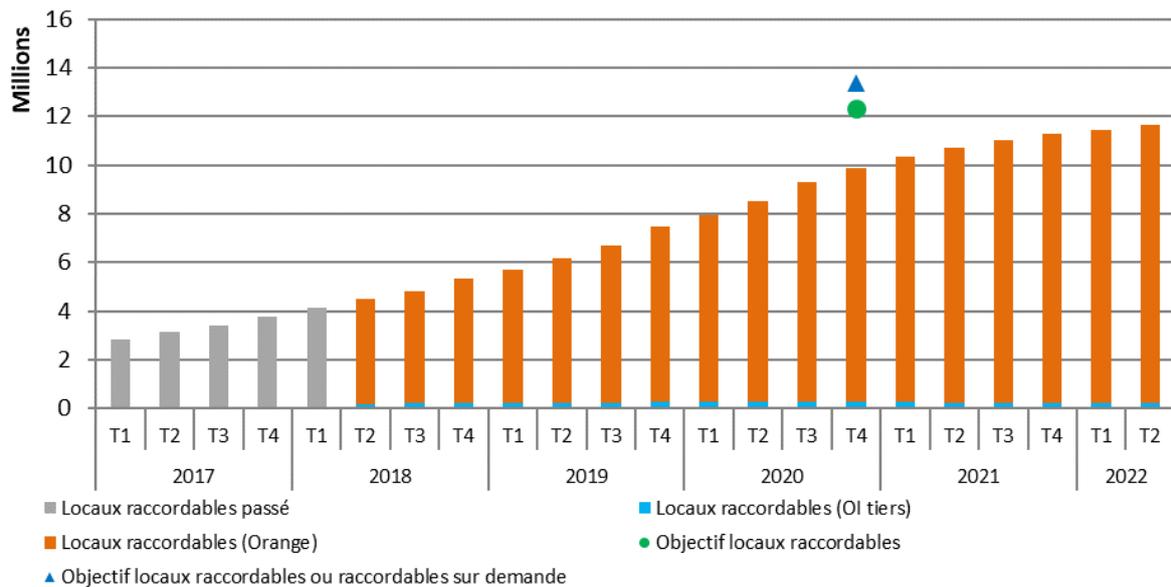
Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux effectivement raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

La publication sera prochainement enrichie pour préciser, parmi les locaux non raccordables, la proportion de ceux qui font l'objet d'un refus de raccordement par les copropriétés concernées.

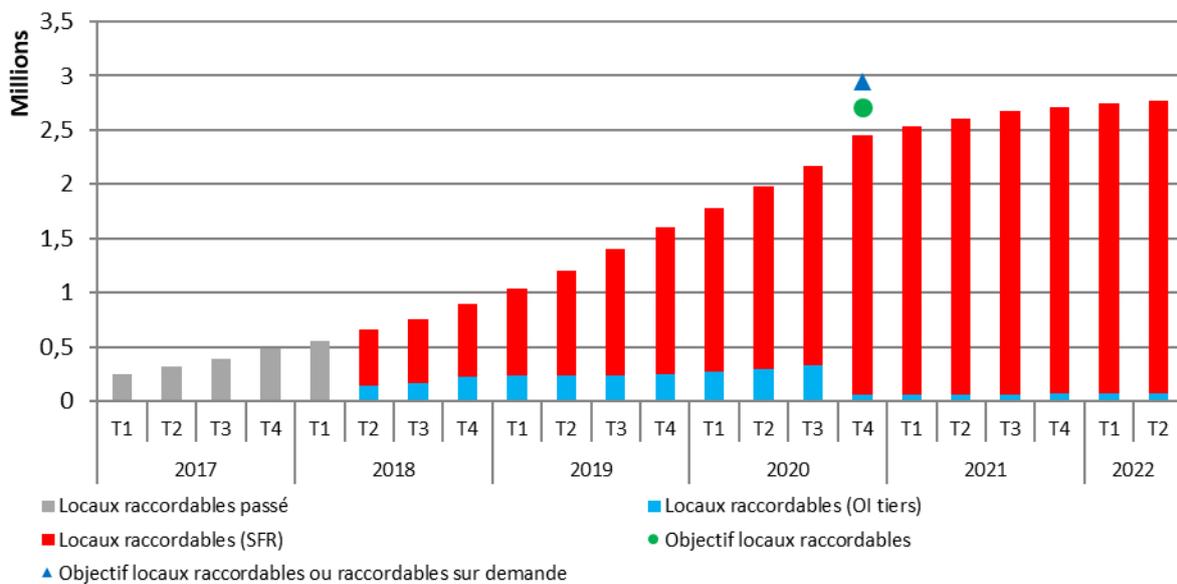
¹ ERRATUM : une erreur a été identifiée dans la publication du trimestre précédent. Ils faisaient état d'un nombre de lignes raccordables pour les réseaux d'initiative publique de 3,8 millions dans les communes rurales et de 1,3 million dans les communes de montagne à la fin du premier trimestre 2022 contre respectivement 3,25 millions et 0,95 million en réalité. Les données en open data n'étaient pas erronées.

a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé Orange est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du second trimestre 2022, environ 87% de ces locaux ont été rendus raccordables.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XP Fibre en zone « AMII »



Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé XP Fibre est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du second trimestre 2022, environ 94% de ces locaux ont été rendus raccordables.

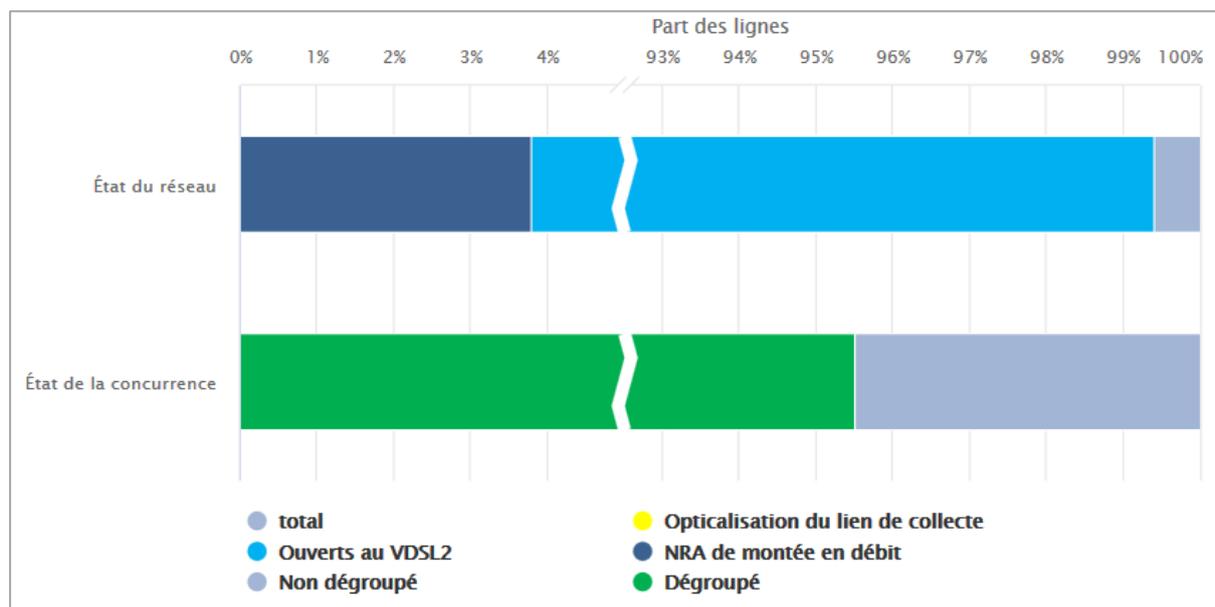
Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

3.6.2

4 Réseaux en cuivre

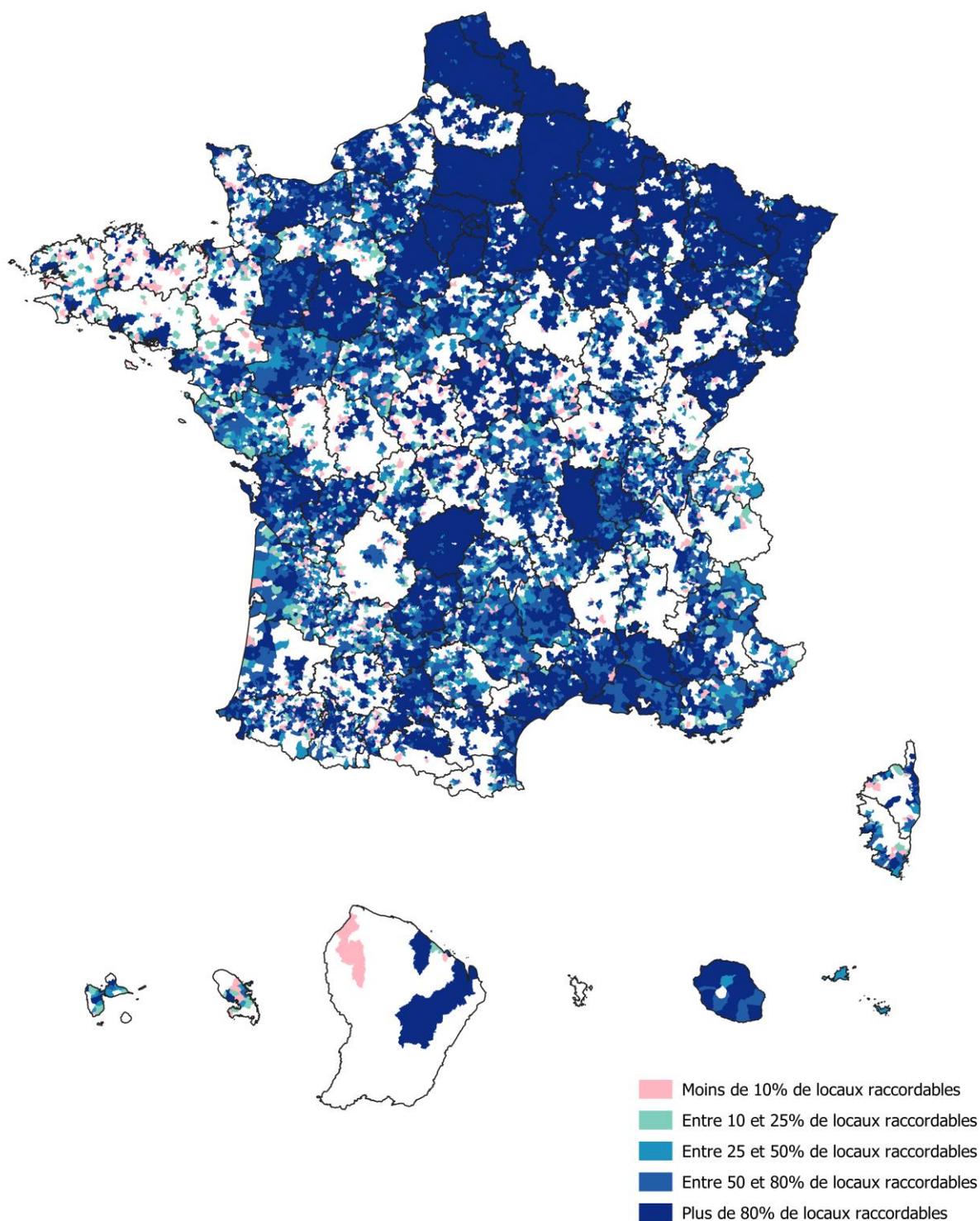
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



5 Couverture nationales des réseaux

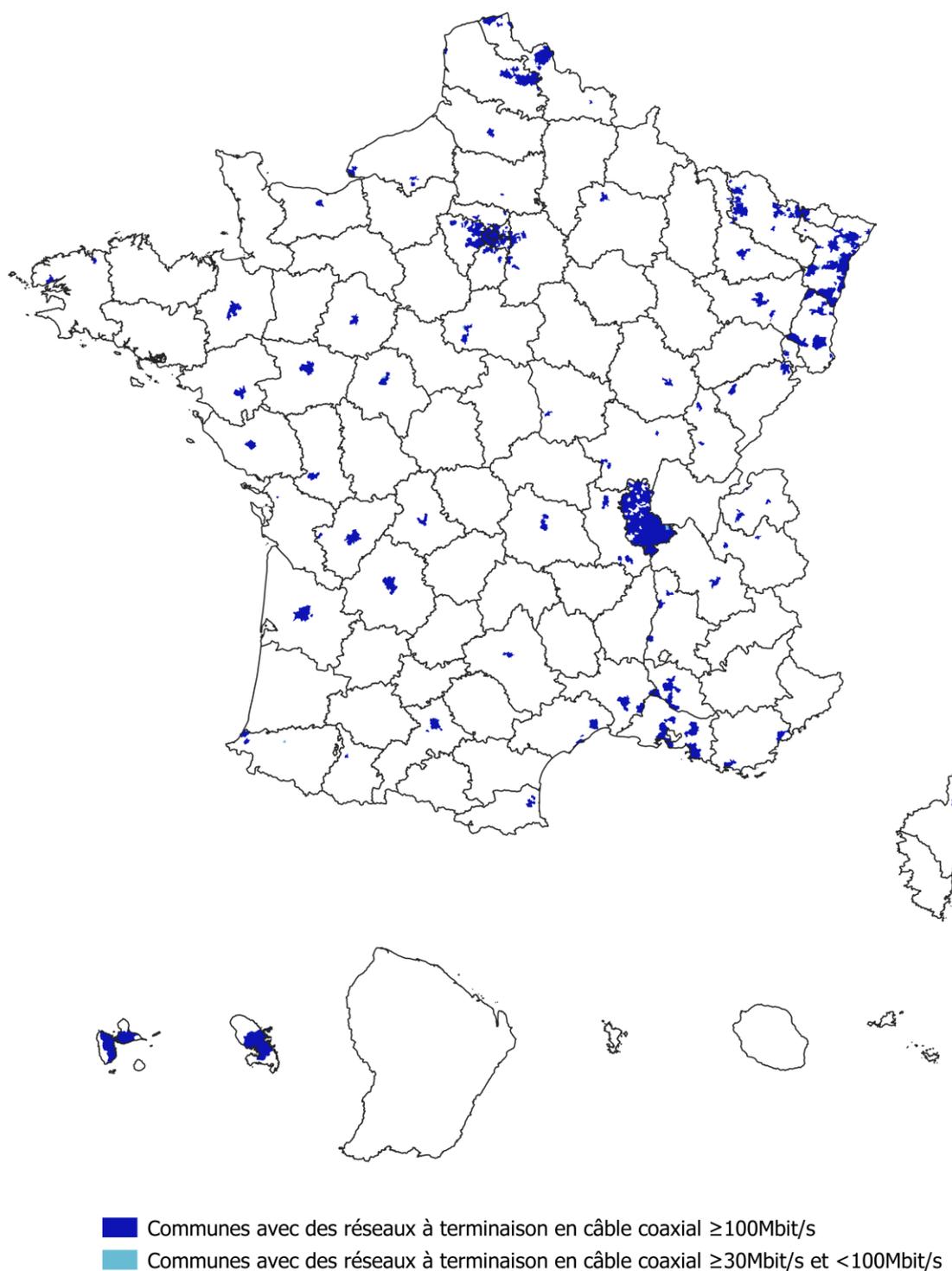
5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 30 juin 2022



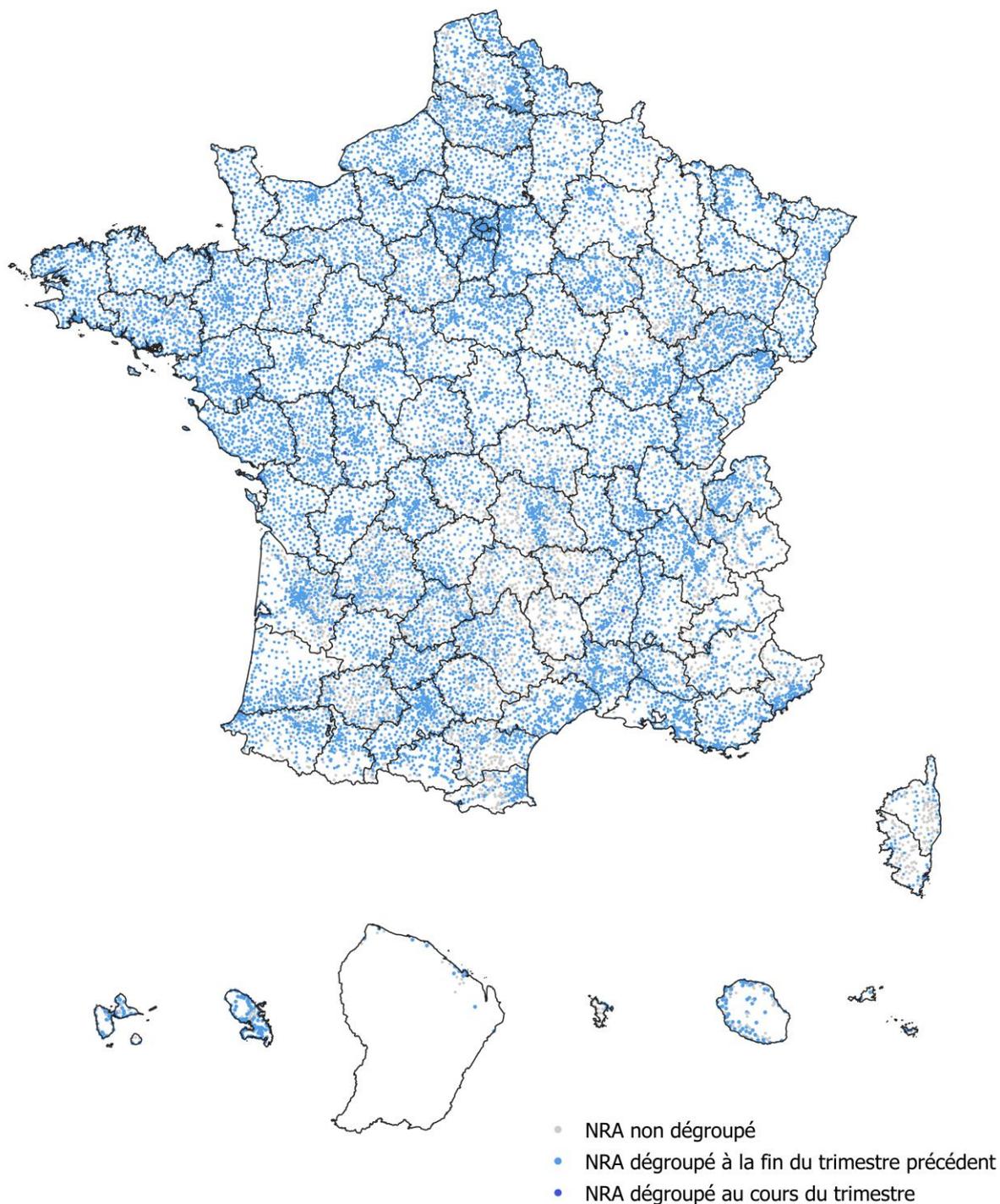
5.2 À terminaison coaxiale

État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 30 juin 2022



5.3 En cuivre

Couverture du dégroupage au 30 juin 2022



6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite, wifi, les cartes SIM 4G/5G à usage fixe, ainsi que les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie supportée : fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G/5G à usage fixe, satellite très haut débit, THD radio ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail. L'Autorité ne publie pas à ce jour le nombre de lignes éligibles par opérateur commercial.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte, au 31 décembre 2021, 29,7 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. A ce jour ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux (logements et locaux professionnels) par zone est une estimation. Il est calculé à partir des IPE des opérateurs, et quand une commune n'est pas, ou pas totalement répertoriée, à partir de données de l'INSEE. Le décompte à partir de chiffres de l'INSEE est la somme des logements² et du nombre d'établissements³ d'entreprises de 1 salarié ou plus.

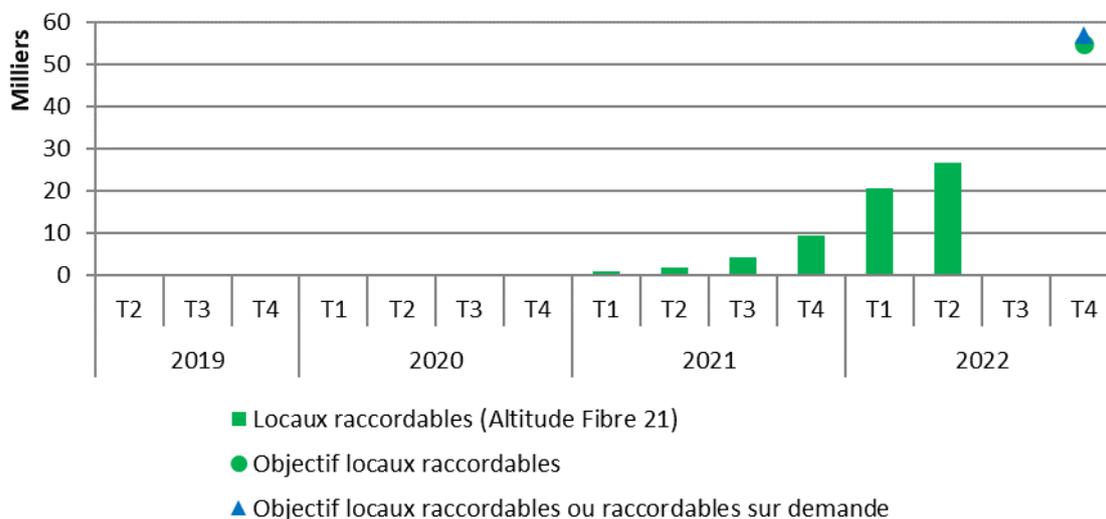
² logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2015](#), Mayotte [millésime 2012](#)

³ locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2015](#)

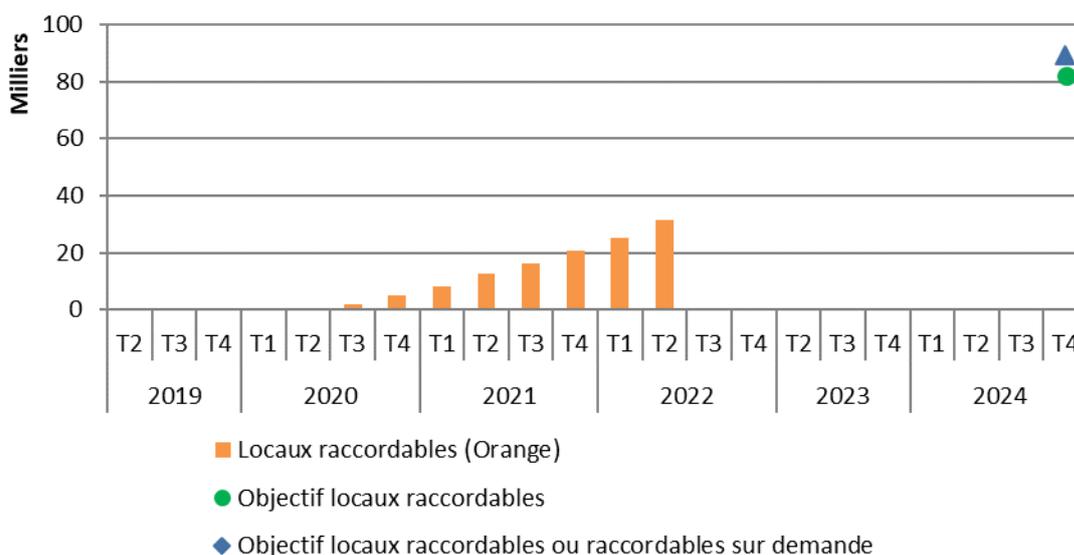
Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

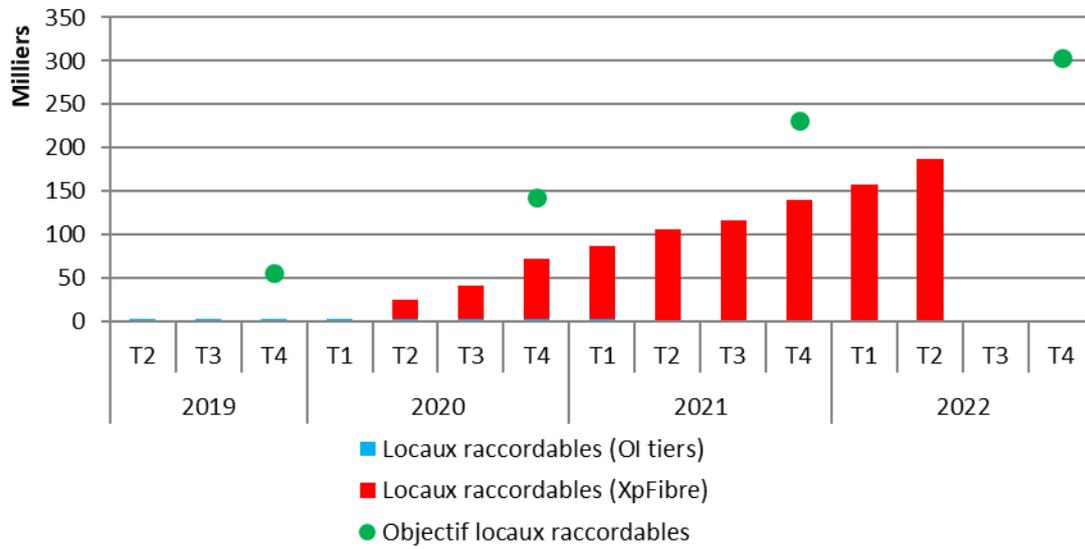
a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 21 en Côte-d'Or



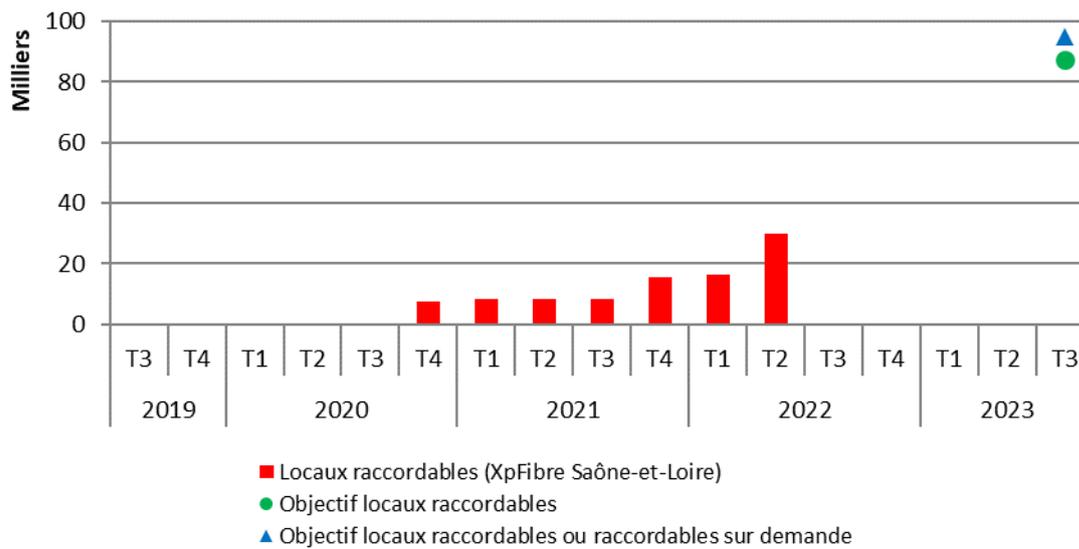
b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot-et-Garonne



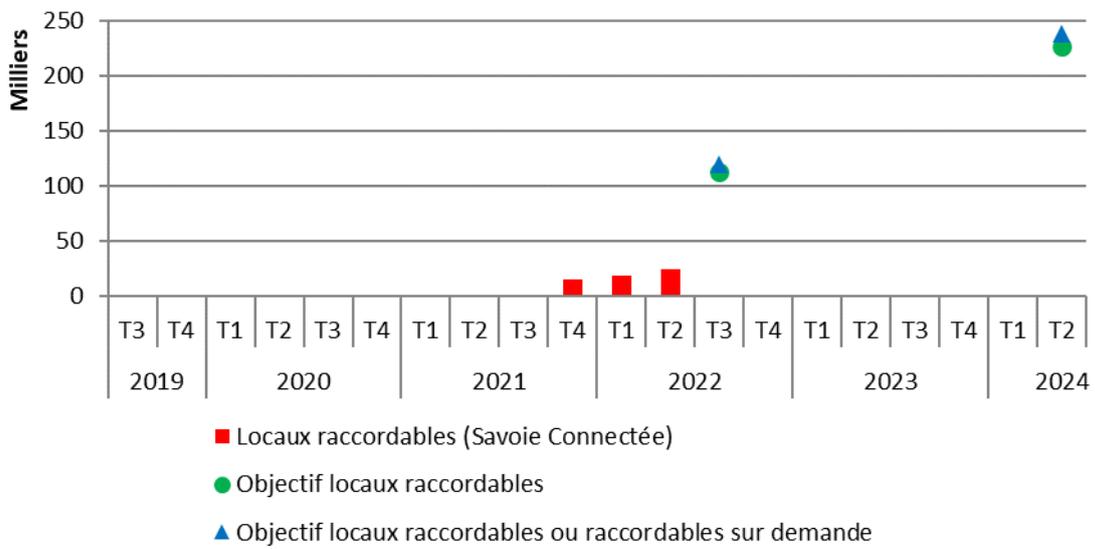
c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône



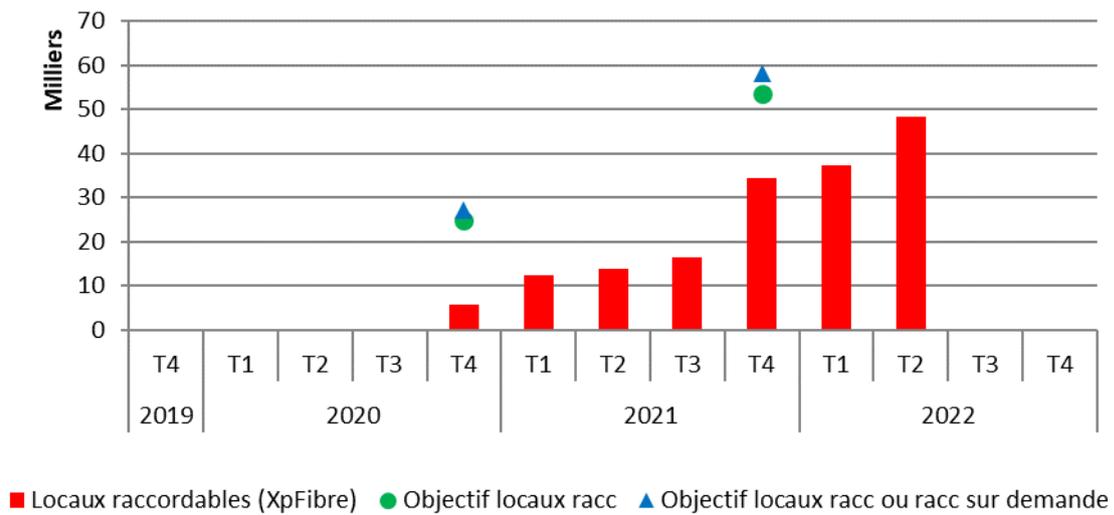
d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre Saône-et-Loire



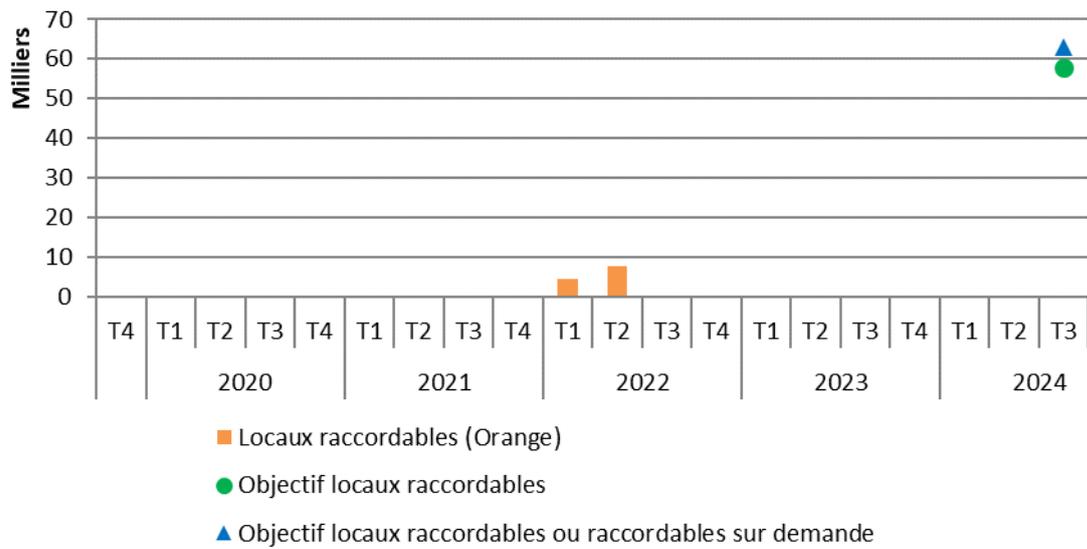
e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Savoie Connectée



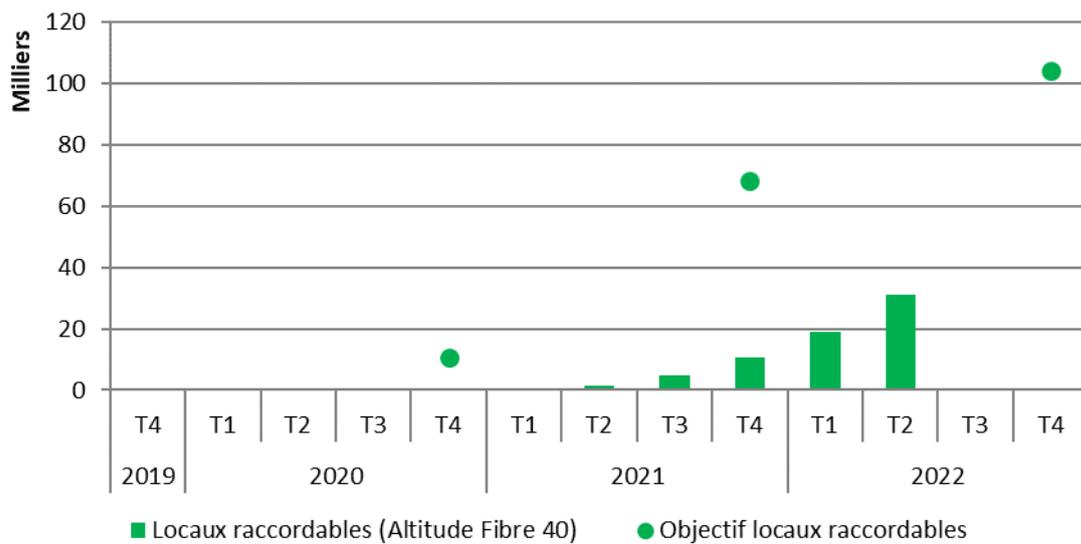
f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Eure-et-Loir



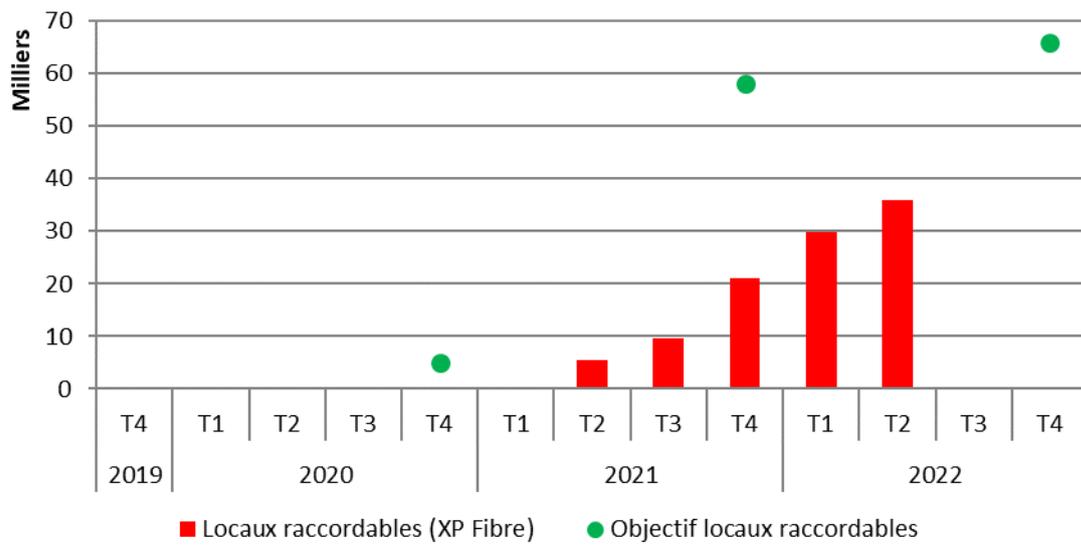
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute-Vienne



h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 40 dans les Landes



i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre dans la Nièvre



j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux-Sèvres

